



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°12-01

L'an deux mille douze,
Le 16 février, à Chalons en Champagne



Date de convocation	17 janvier 2012
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	36 titulaires
+ Suppléants	36 suppléants
+ Présents	19
+ vote par procuration	2

Étaient présents :

M. Daniel BEGUIN (Président de séance), M. François BUSSIERE, M. Daniel COURTAUX, M. Robert COURTY, M. André DEGUIS, M. Olivier GUCKERT, M. Guy JOSEPH, M. Lionel LADOUCE, M. Simon LECLERC, M. Jean PANCHER, M. Pierre PANDINI (qui a reçu pouvoir de M. Wallendorf), M. Claude PHILIPPE, M. Christian BORGNIET, Mme Morgane PITEL, M. Jean-Luc GRABOWSKI, M. Daniel TOURNAY, M. Jean-Bernard THOUVENOT, M. Franck TUOT, M. Alain VERNEAU (qui a reçu pouvoir de M. Jannot)

Objet de la délibération :

Compte Administratif 2011

Le Comité Syndical de l'EPAMA, après avoir entendu l'exposé du Président de séance, constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de clôture de 713 630,73 € en section de fonctionnement
- Et un déficit de clôture de 572 607,98 € en section d'investissement,

Approuve à l'unanimité le compte administratif pour l'exercice 2011.
(Président de l'EPAMA absent excusé de cette séance)

Le Président de l'EPAMA,

Jean-Paul BACHY

